



## Qualité et vulnérabilité des eaux de baignade

La réalisation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade est une obligation réglementaire imposée par la Directive n°2006/7/CE. Sous la responsabilité des collectivités, les profils doivent répondre aux 3 objectifs suivants :

### Comprendre

Identifier et hiérarchiser "les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs".

### Agir

Définir les "mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et définir des actions visant à supprimer ces sources de pollutions".

### Prévenir

Prévenir les risques sanitaires, alerter la population et améliorer la qualité des eaux de baignade pour atteindre une "qualité suffisante" en 2015 (Directive 2006/7/CE).

## Identification des sources potentielles de pollution



Fond de carte : ORTHO50-2007, Département de la Manche.

## Caractéristiques de la zone de baignade

- Plage non surveillée
- Accès handicapé (néant)
- Promenade équestre interdite du 1er juillet au 30 août (entre 10h et 18h)
- WC Équipements sanitaires (néant)
- Divagation des chiens interdite

### LÉGENDE

- ARS Point de prélèvement ARS
- Zone de mouillage
- Camping
- Cours d'eau

### SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION

- 1 Numéro d'identification
- POTENTIEL IMPACT
- Très important
  - Important
  - Moyen
  - Faible
  - Non évalué

## Actions et mesures de gestion

### → Actions curatives

- 1 Poursuivre la mise en conformité :
  - des branchements aux réseaux eaux usées et aux réseaux eaux pluviales
  - des installations d'Assainissement Non Collectif
- 2 Poursuivre la mise en conformité des installations d'élevages agricoles à la réglementation en vigueur

- 1 Limiter l'accès du bétail dans le lit des cours d'eau

### → Actions préventives

- 1 2 Entretien régulièrement les installations d'assainissement (réseau, poste, etc.)

## Recommandations

Éviter la baignade ou les jeux dans les écoulements des cours d'eau et émissaires pluviaux sur le littoral, notamment après des épisodes pluvieux.

## Informations

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

**À la mairie**  
17 bis Village de l'Église  
50 330 COSQUEVILLE  
Tél : 02.33.54.31.96

**Sur internet**

- manche.fr
- www.environnement-sante-manche.org
- www.ars.basse-normandie.sante.fr

## Le suivi de la qualité et son historique

